

## Séance publique du conseil municipal en bref

Les séances publiques du conseil municipal se déroulent les premiers lundis de chaque mois, sauf pour les mois de janvier, mars et août. La population est cordialement invitée à y assister dès 20 h à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique. Le calendrier des séances, les ordres du jour et les procès-verbaux sont disponibles à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Internet de la Ville : [www.ville.varennnes.qc.ca](http://www.ville.varennnes.qc.ca). Pour toute information supplémentaire, communiquez avec les Services juridiques et greffe au 450 652-9888, poste 1600. Notez que ce bref résumé de la séance publique du conseil municipal ne constitue pas son procès-verbal.

### Lundi 4 février 2019

- En matière de gestion des eaux usées, les élus ont adopté un règlement d'emprunt décrétant divers travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement, principalement des postes de pompage.
- Le conseil municipal fera l'acquisition de pinces de désincarcération qui serviront au Service de sécurité incendie.
- Des contrats ont été octroyés pour l'analyse de l'eau potable, l'entretien du réseau d'éclairage public, d'électricité ainsi que diverses fournitures.
- La Ville fait l'acquisition d'un nouveau véhicule hybride dans le cadre du projet *Système d'autopartage avec véhicule électrique en région (SAUVÉR)*.
- Un mandat de services professionnels a été accordé pour concevoir les plans de la réfection des rues Guèvremont et Saint-André. Les citoyens concernés seront informés au cours des prochaines semaines.
- La Ville fera l'acquisition d'un parcours de type « Pumptrack » servant, entre autres, aux trottinettes, vélos et fauteuils roulants. Les détails et la localisation seront annoncés au printemps.
- Le conseil municipal accorde une subvention au Comité de la Fête nationale pour l'organisation des célébrations du 24 juin prochain.
- Les élus ont adopté une mise à jour du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2020 de la Ville.
- Le conseil offre son appui au *Comité pour la protection des berges du Saint-Laurent* et invite la population à signer une pétition demandant au gouvernement fédéral d'intervenir.
- En matière d'urbanisme, les élus ont adopté et autorisé bon nombre de règlements, de dérogations, d'usages, d'aménagements et de constructions futures.